

HAÏTI - Élections : un sondage de sortie des urnes met en doute les résultats préliminaires officiels

AlterPresse

vendredi 20 novembre 2015, mis en ligne par [Dial](#)

19 novembre 2015 - [AlterPresse](#) - Un sondage de l'Institut brésilien Igarapé montre que les résultats préliminaires officiels de l'élection présidentielle du 25 octobre dernier en Haïti pourraient ne pas refléter la volonté des électeurs, apprend l'agence en ligne AlterPresse.

L'enquête basée sur des entretiens avec plus de 1.800 électeurs de 135 centres de vote dans l'ensemble des dix départements d'Haïti révèle un schéma de vote très différent de celui des résultats officiels, plaçant le candidat du pouvoir, Jovenel Moïse, en tête.

37,5 % des enquêtés ont indiqué avoir voté pour Jude Célestin du parti Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (LAPEH), 30,6% disent avoir voté pour Moïse Jean Charles de la plateforme Pitit Dessalin, 19,4% pour Maryse Narcisse de Fanmi Lavalas. Jovenel Moïse du Parti haitien tèt kale (PHTK), au pouvoir, a été choisi seulement par 6,3% des répondants de l'enquête.

Les résultats officiels ont mis face à face Jovenel Moïse et Jude Célestin pour un second tour le 27 décembre 2015.

Les observateurs locaux et les dirigeants politiques ont dénoncé des fraudes massives en faveur du candidat du parti au pouvoir, Jovenel Moïse, qui est en première place avec 32,8% des voix dans les résultats préliminaires officiels.

En deuxième position vient Jude Célestin avec 25,3%, en troisième Jean Charles Moïse avec 14,3% et en quatrième position Maryse Narcisse avec 7%.

Des manifestations anti-gouvernementales se poursuivent depuis deux semaines dans les rues de Port-au-Prince pour dénoncer les résultats de la présidentielle, considérés comme frauduleux, et pour demander le départ de l'équipe au pouvoir.

Le Conseil électoral provisoire (CEP) n'a donné aucune suite à la proposition de huit candidats à la présidence, consistant en la mise sur pied d'une commission indépendante pour statuer sur les élections du 25 octobre 2015.

Le CEP, qui a eu une rencontre avec les huit candidats le 16 novembre 2015, affirme que le décret électoral ne dispose pas de provisions à cet effet.